

Fiche technique

MIMIC[®] HG

**Produit insecticide biotechnique pour lutter contre les larves de lépidoptères
en arboriculture et en cultures maraîchères**

Matière active: 240 g/l Tébufénozide (22,5%)
(Famille: Benzhydrazide)

Formulation: Suspension concentrée (SC)

Contrôler le développement du vol du ravageur à l'aide d'un **piège à phéromones Omya**.

Lorsque le vol se prolonge ou que la pression est élevée, un renouvellement de l'application peut s'avérer nécessaire quatre à cinq semaines plus tard.

EMPLOI:ARBORICULTURE:**Fruits à pépins: 0,05% (0,8 - 1,0 l/ha)**

capua
cheimatobie
noctuelles défoliatrices

Application: pré- ou post-floral

Fruits à pépins: 0,04% (0,64 - 0,8 l/ha)

carpocapse des pommes
capua

Application en été
Délai d'attente: 3 semaines

Capua, noctuelles, cheimatobie: Appliquer **MIMIC^{HG}** peu de temps avant le début de la floraison en cultures de pommiers et juste après la floraison en cultures de poiriers. Dans quelques régions, le Valais par exemple, une application post-florale sur pommiers peut être nécessaire pour obtenir une bonne efficacité. Le développement des larves et des fleurs des arbres fruitiers est, particulièrement par basses températures, dans des mesures différentes influencé par la température. Les stades larvaires sensibles à **MIMIC^{HG}** peuvent donc, pour cette raison, apparaître avant, mais également après la floraison. Une application préflorale permet de combattre également la cheimatobie et les noctuelles.

Carpocapse des pommes: Appliquer **MIMIC^{HG}** environ 8 jours après le début du vol des papillons, en présence des premières larves. Le produit est à utiliser comme un **larvicide**. Les chenilles ayant déjà pénétré dans les fruits ne sont plus touchées.

Cerisier, prunier: 0,05% (0,8-1,0 l/ha)

cheimatobies
tordeuses de la pelure

Application avant ou toute de suite après la floraison (BBCH 57-69).
1 traitement au maximum par année.

Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000-15'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

CULTURES MARAICHÈRES:**Choux: 0,05% (0,5 l/ha)**

noctuelles défoliatrices
piérides
teigne des crucifères

Salades et épinard: 0,05% (0,5 l/ha)

noctuelles défoliatrices
Seulement contre les jeunes stades larvaires

Appliquer dès l'apparition des premières larves.
Délai d'attente: 2 semaines.
Seulement contre les jeunes stades larvaires.

SELECTIVITE:

MIMIC^{HG} démontre une parfaite sélectivité sur l'ensemble des variétés en arboriculture.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

MISCIBILITE:

MIMIC^{HG} peut être mélangé avec les fongicides et les insecticides utilisés dans les cultures respectives. Par exemple, **MIMIC^{HG}** peut être mélangé avec Espiro Plus, Systhane Max, Systhane C-WG, Corsil, Captan WDG, Teppeki, etc. dans les fruits à pépins.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée de Dow AgroSciences

MODE D'ACTION:

MIMIC^{HG} est un régulateur de croissance hautement spécifique doté d'un mécanisme d'action totalement nouveau. Le tébufénozide imite l'hormone de mue ou ecdysone et déclenche ainsi un processus de mue alors que l'insecte au stade larvaire n'est pas physiologiquement prêt. Il induit un arrêt rapide de la prise de nourriture, entraînant l'arrêt des dégâts. **MIMIC^{HG}** provoque également une diminution de la fécondité des adultes en altérant leurs capacités de reproduction (inhibition ovarienne); divers mécanismes liés à une régulation hormonale par l'ecdysone sont également perturbés.

EMBALLAGES: Bouteilles de 0,5 l
 Cartons de 10 x 0,5 l
 Bouteilles de 5 l
 Cartons de 2 x 5 l

DANGER –RISQUE –SÉCURITÉ

Indications de danger: -

Mention d'avertissement: -

Mentions de danger:

- EUH 208 Contient 1,2-Benzisothiazolin-3(2H), peut produire une réaction allergique.
EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Mentions de prudence:

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch